



Colombes.fr
CAPITALE de l'écologie solidaire

Débat d'Orientations Budgétaires
Conseil Municipal du 19 février 2026

Table des matières

Introduction	4
I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE.....	5
A. Le contexte international : une croissance mondiale structurellement modérée	5
B. Conjoncture économique française : une croissance qui demeure structurellement faible.	10
II- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE: ENTRE INCERTITUDE ET RESILIENCE	15
A- Une santé financière préservée:	15
B- Les grandes orientations du budget 2026 : Un budget ambitieux pour une Ville attractive.....	23
1- Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations toujours difficiles.	30
2- Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses en progression pour garantir aux habitants des services de qualité	32
3- Les recettes d'investissement :	33
4- Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour une Ville attractive.	33
5- Les budgets annexes	34
Annexe 1 : Dette	36
Annexe 2 : Ressources Humaines.....	38
Perspectives et orientations RH pour 2026	39
Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)	41

Introduction

Conformément à l'article L. 2312 -1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'exercice 2026.

En effet, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein de celle-ci. Ce rapport constitue un document structurant du cycle budgétaire permettant d'éclairer les choix financiers de la collectivité dans un cadre de transparence et de responsabilité.

Il est rappelé que ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de l'administration, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité, dans un souci constant de transparence, de soutenabilité financière et de responsabilité budgétaire.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2026 dont l'examen interviendra lors de la séance du Conseil municipal prévu au printemps 2026.

L'exercice 2026 revêt un caractère particulier en ce qu'il concerne une année électorale, impliquant des exigences accrues en matière de prudence budgétaire dans l'engagement des dépenses et de continuité de l'action publique locale.

Par ailleurs, le prochain budget s'inscrit également dans un environnement économique et financier toujours incertain. Le ralentissement de l'activité économique, la persistance de tensions commerciales, l'évolution encore instable des taux d'intérêt, ainsi que les incertitudes politiques au niveau national et international, contribuent à créer un climat de prudence et de vigilance accrue pour les finances publiques.

Dans ce contexte contraint, le budget 2026 devra permettre de consolider et de poursuivre les politiques publiques structurantes de la collectivité, tout en préservant la qualité du service rendu aux usagers. Il devra également assurer la poursuite d'un programme d'investissement soutenable et ciblé, contribuant encore plus au développement du territoire et à l'attractivité locale, tout en respectant les équilibres financiers et la capacité d'autofinancement de la collectivité.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise économique mondiale demeure fragile et hétérogène. Si l'activité économique globale affiche une croissance positive, celle-ci reste en deçà des dynamiques observées avant crise, traduisant un environnement macroéconomique encore incertain et marqué par de nombreux facteurs de vulnérabilités.

A. Le contexte international : une croissance mondiale structurellement modérée

Si l'économie mondiale enregistre une croissance du PIB de l'ordre de 3%, le ralentissement économique du groupe des pays avancés, déjà constaté l'année dernière se confirme et semble s'enraciner.

D'après les prévisions du FMI (Fonds Monétaire International) actualisées en janvier 2026, la croissance mondiale devrait stagner, ou au mieux, légèrement augmenter dans certains pays avancés dont la France. A ce stade, la reprise espérée ne semble pas encore se concrétiser.

S'agissant de l'inflation qui avait atteint, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, des niveaux historiquement élevés, semble confirmer le retour à la normale déjà observé l'année dernière. Le durcissement des politiques monétaires décidé par la plupart des banques centrales dont la FED et la BCE semble avoir réussi à contenir l'envolée des prix même s'il a certainement contribué à freiner la croissance.

- Projections de croissance du FMI :

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées :

	ESTIMATION	PROJECTIONS	
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2025	2026	2027
Production mondiale	3,3	3,3	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,7
États-Unis	2,1	2,4	2,0
Zone euro	1,4	1,3	1,4
Allemagne	0,2	1,1	1,5
France	0,8	1,0	1,2
Italie	0,5	0,7	0,7
Espagne	2,9	2,3	1,9
Japon	1,1	0,7	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,5
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	1,8	2,0	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,4	5,0	4,8
Chine	5,0	4,5	4,0
Inde	7,3	6,4	6,4
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,0	2,3	2,4
Russie	0,6	0,8	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,2	2,7
Brésil	2,5	1,6	2,3
Mexique	0,6	1,5	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	3,7	3,9	4,0
Arabie saoudite	4,3	4,5	3,6
Afrique subsaharienne	4,4	4,6	4,6
Nigéria	4,2	4,4	4,1
Afrique du Sud	1,3	1,4	1,5
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,1	4,1
Pays en développement à faible revenu	4,6	5,1	5,1

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2026.

Note : Dans le cas de l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire, et l'exercice 2025/26 (qui commence en avril 2025) apparaît dans la colonne 2025. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,3 % en 2026 et de 6,5 % en 2027 (années civiles).

Dans un contexte économique marqué par de fortes incertitudes, la croissance économique mondiale suit des trajectoires disparates selon les zones.

Selon les prévisions actualisées du Fonds monétaire international (FMI), publiées en janvier 2026, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 et 2026, avant de légèrement ralentir à 3,2 % en 2027. Cette évolution traduit une stabilisation de l'activité économique mondiale, sans retour à la dynamique observée avant la crise sanitaire.

Les pays avancés continuent d'afficher une croissance plus contenue. Celle-ci serait de 1,7 % en 2025, 1,8 % en 2026, puis 1,7 % en 2027, traduisant les effets prolongés du resserrement des politiques monétaires, la persistance de tensions géopolitiques et un contexte budgétaire plus contraint.

Aux États-Unis, la croissance resterait relativement plus dynamique que dans les autres économies avancées, avec une progression du PIB estimée à 2,1 % en 2025, 2,4 % en 2026, avant un ralentissement à 2,0 % en 2027. À l'inverse, la Zone Euro afficherait une croissance plus modérée, comprise entre 1,3 % et 1,4 % sur la période.

L'Allemagne, dont l'économie a été particulièrement affectée ces dernières années par la hausse des prix de l'énergie et les difficultés industrielles, devrait connaître une reprise progressive, avec une croissance estimée à 0,2 % en 2025, 1,1 % en 2026 et 1,5 % en 2027.

La France s'inscrirait dans une trajectoire de reprise graduelle mais modérée. La croissance du PIB est estimée à 0,8 % en 2025, 1,0 % en 2026 et 1,2 % en 2027. Cette évolution demeure conditionnée à la stabilité du contexte politique et à l'évolution des politiques économiques nationales et européennes.

Les pays émergents et en développement continuent, quant à eux, de soutenir la croissance mondiale, avec des taux de croissance nettement supérieurs à ceux des économies avancées. Toutefois, des disparités importantes subsistent entre les régions, notamment en fonction des tensions géopolitiques, des conditions financières et de la dépendance aux matières premières.

Le Royaume-Uni semble suivre la même tendance. En effet, le pays, après la reprise post-pandémie, devrait connaître un taux de croissance d'à peine +1,4% en 2025, de +1,3% en 2026 et de +1,5% en 2027.

En ce qui concerne l'Asie, le Japon peine toujours à afficher une croissance dynamique dans un contexte d'endettement public et de crise démographique qui persistent. Le taux de croissance serait de 1,1% en 2025. En 2026, une dégradation est attendue avec une croissance de +0,6% avant de s'établir à +0,7% en 2027.

Les pays émergents et en développement continuent, quant à eux, de soutenir la croissance mondiale, avec des taux de croissance nettement supérieurs à ceux des économies avancées. Toutefois, des disparités importantes subsistent entre les régions, notamment en fonction des tensions géopolitiques, des conditions financières et de la dépendance aux matières premières.

En effet, habituée à des taux de croissance élevés, la croissance agrégée du bloc devrait se situer à hauteur de +4,4% en 2025 et + 4,2% en 2026, et baisser très légèrement en 2027 (+4,1%). La Chine commence à montrer des signes d'essoufflement. L'économie chinoise devrait croître de

+5% en 2025 pour se stabiliser ensuite légèrement au-dessus de 4% en 2026 (+4,5%) et 2027 (+4 %). L'Inde affiche une croissance plus dynamique en 2025 avec un taux de +7,3%, en 2025 et +6,4% 2026. S'agissant de la Russie, toujours enlisée dans la guerre, devrait afficher une croissance très faible avec des taux de +0,6% en 2025, 0,8% en 2026 et 1 % en 2027.

En Amérique Latine, le Brésil devrait connaître un taux de croissance de +2,5% en 2025 avant d'enregistrer une érosion avec des taux de +1,6 % en 2026 et 2,3 % 2027. Le Mexique, enlisé dans les tensions commerciales avec les Etats-Unis, a vu ses projections corrigées avec +0,6% en 2025, +1,5% en 2026 et +2,1% en 2027.

Enfin, le Moyen-Orient, toujours impacté par les tensions géopolitiques et la baisse consécutive du tourisme, devrait enregistrer une légère augmentation en 2026 et 2027 avec un taux de croissance à hauteur de +4%.

- Une inflation en cours de stabilisation :

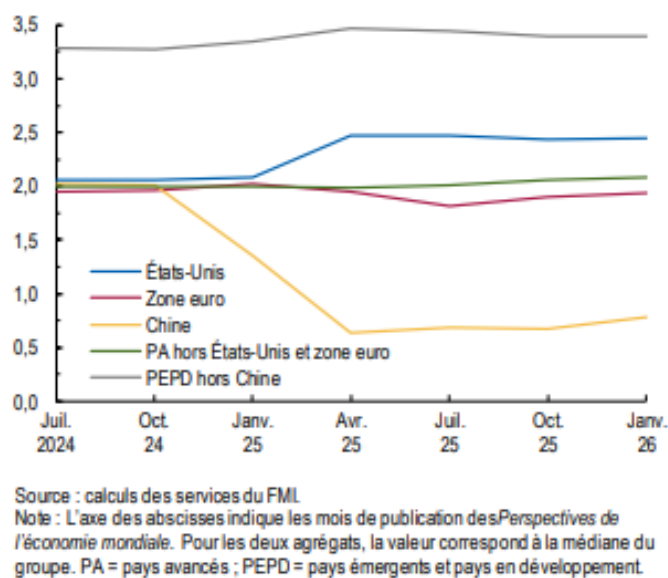
Les perspectives d'inflation mondiale confirment la poursuite du mouvement de baisse engagé depuis les niveaux exceptionnellement élevés observés à la suite des chocs énergétique et géopolitique (8,7% en 2022 et 6,7% en 2023). Selon les analyses les plus récentes du Fonds Monétaire International, le taux d'inflation global devrait s'établir autour de 3,8 % en 2026, avant de reculer à environ 3,4 % en 2027. Ces prévisions demeurent globalement inchangées par rapport aux estimations antérieures, traduisant la consolidation des tendances observées ces derniers mois, notamment le ralentissement de la demande mondiale et la détente progressive des prix de l'énergie.

Les trajectoires d'inflation demeurent toutefois hétérogènes selon les zones géographiques. Aux États-Unis, l'inflation sous-jacente, hors alimentation et énergie, devrait converger progressivement vers l'objectif de 2 % à l'horizon 2027. Les effets liés au relèvement de certains droits de douane seraient absorbés de manière graduelle par les prix, sans remettre en cause la trajectoire globale de désinflation.

Dans plusieurs pays avancés, l'inflation pourrait néanmoins rester temporairement supérieure à sa cible. C'est notamment le cas de l'Australie et de la Norvège, où des facteurs structurels et conjoncturels continueraient d'exercer des pressions modérées sur les prix. Au Royaume-Uni, après une hausse ponctuelle liée à des ajustements spécifiques des dispositifs de régulation des prix, l'inflation devrait progressivement refluer pour revenir vers son niveau cible d'ici la fin de l'année 2026, dans un contexte de ralentissement du marché du travail et de modération de la progression salariale.

Au Japon, la dynamique inflationniste devrait également s'atténuer à compter de 2026, sous l'effet du reflux attendu des prix de l'alimentation et de l'énergie. L'inflation convergerait ainsi progressivement vers son objectif en 2027, confirmant une normalisation graduelle du contexte macroéconomique.

- Prévisions de l'évolution de l'inflation en 2026 en pourcentage, en glissement annuel:



Le FMI dans son rapport sur la conjoncture économique mondiale mis à jour en janvier 2026, insiste sur le rôle de l'action publique dans le rétablissement de « *la capacité budgétaire et de préserver la viabilité de la dette publique, et ce, d'autant plus que des besoins de dépenses urgents persistent* ».

En effet, le Fonds précise que dans un environnement économique mondial marqué par une forte incertitude, l'action publique joue un rôle déterminant pour préserver la stabilité macroéconomique et soutenir une croissance durable. La priorité consiste à restaurer des marges de manœuvre budgétaires suffisantes tout en garantissant la soutenabilité de la dette publique, dans un contexte où les besoins de dépenses demeurent élevés. Les stratégies de consolidation budgétaire doivent reposer sur des hypothèses réalistes, tenant compte des pressions structurelles sur les dépenses à long terme et s'appuyant sur une gestion prudente de l'endettement. Dans cette optique, les États sont invités à renforcer l'efficacité de la dépense publique, à élargir leurs bases de recettes lorsque cela est possible et à créer un environnement propice à l'investissement.

En cas de choc macroéconomique défavorable, les réponses budgétaires doivent rester ciblées. Le recours prioritaire aux stabilisateurs automatiques permet de lisser les fluctuations conjoncturelles tout en préservant la viabilité des finances publiques. Les mesures discrétionnaires, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, doivent être strictement orientées vers les ménages et les acteurs économiques les plus exposés, et accompagnées de dispositifs de sortie clairement définis.

Les politiques monétaires demeurent un pilier central de la stabilité macroéconomique. Les banques centrales doivent ajuster leur stratégie en fonction des conditions économiques propres à chaque pays ou zone monétaire, tout en conservant comme objectif prioritaire la stabilité des prix. Lorsque l'inflation se rapproche de sa cible, une approche graduelle et fondée sur les

données peut être privilégiée. À l'inverse, en présence de tensions inflationnistes persistantes, la prudence reste de mise.

Au-delà des enjeux conjoncturels, les progrès technologiques, en particulier dans les domaines du numérique, de l'intelligence artificielle et de la transition énergétique, constituent des leviers majeurs pour soutenir la croissance potentielle. Les politiques publiques doivent accompagner ces transformations tout en veillant à leur cohérence avec les objectifs de soutenabilité budgétaire et financière.

Le FMI rappelle enfin que la coopération internationale demeure un facteur clé de stabilité et de croissance à l'échelle mondiale. La réduction des incertitudes liées aux politiques publiques, la promotion de cadres commerciaux transparents et la coordination des actions multilatérales contribuent à renforcer la confiance des investisseurs et à limiter les risques de fragmentation économique.

B. Conjoncture économique française : une croissance qui demeure structurellement faible.

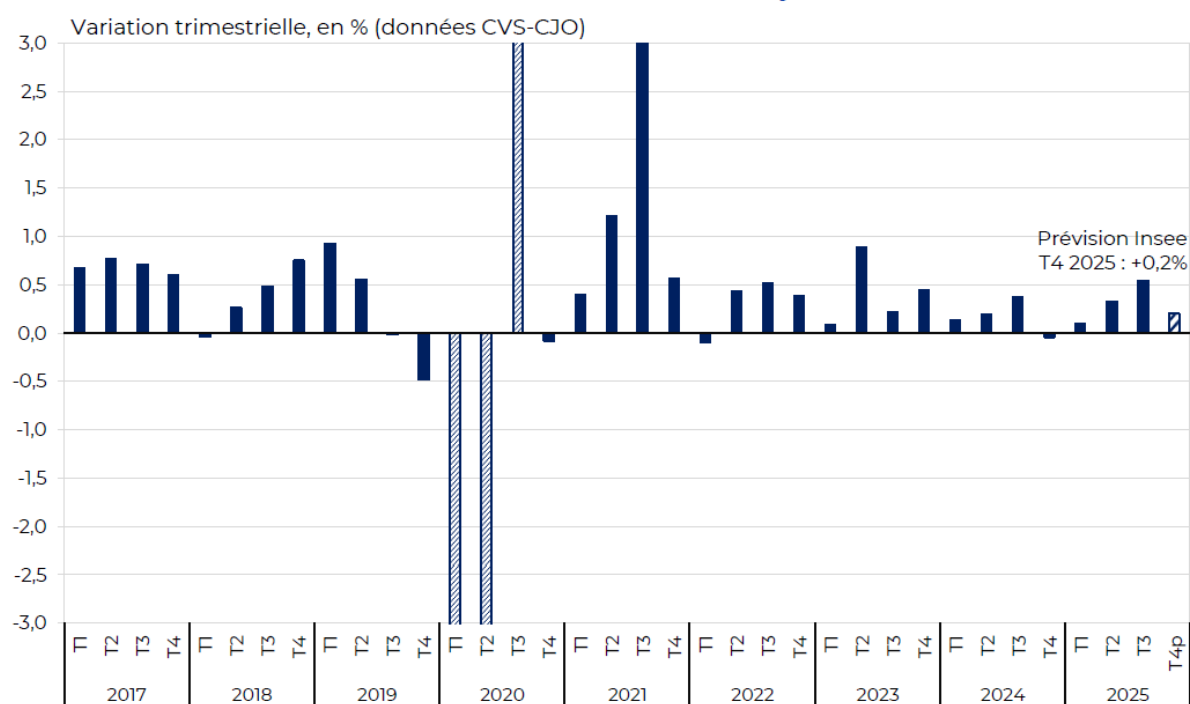
Le refroidissement de la conjoncture économique mondiale ainsi que celle de la Zone Euro, impactent la croissance économique française qui se stabilise à des niveaux bas depuis le rebond observé en 2021 et 2022 à la suite de la crise consécutive à la pandémie. Les prévisions économiques de l'ensemble des institutions semblent converger sur ce point.

Les prévisions du gouvernement affichées dans le précédent PLF pour l'année 2026, demeurent faibles (+1 %).

Prévisions annuelles <u>France</u>	2025	2026
<u>Insee (déc. 2025)</u>	+0,9%	/
<u>Banque de France (déc. 2025)</u>	+0,9%	+1,0%
<u>Commission européenne (nov. 2025)</u>	+0,7%	+0,9%
<u>OCDE (déc. 2025)</u>	+0,8%	+1,0%
<u>FMI (oct. 2025)</u>	+0,7%	+0,9%
<u>Gouvernement (PLF 2026)</u>	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

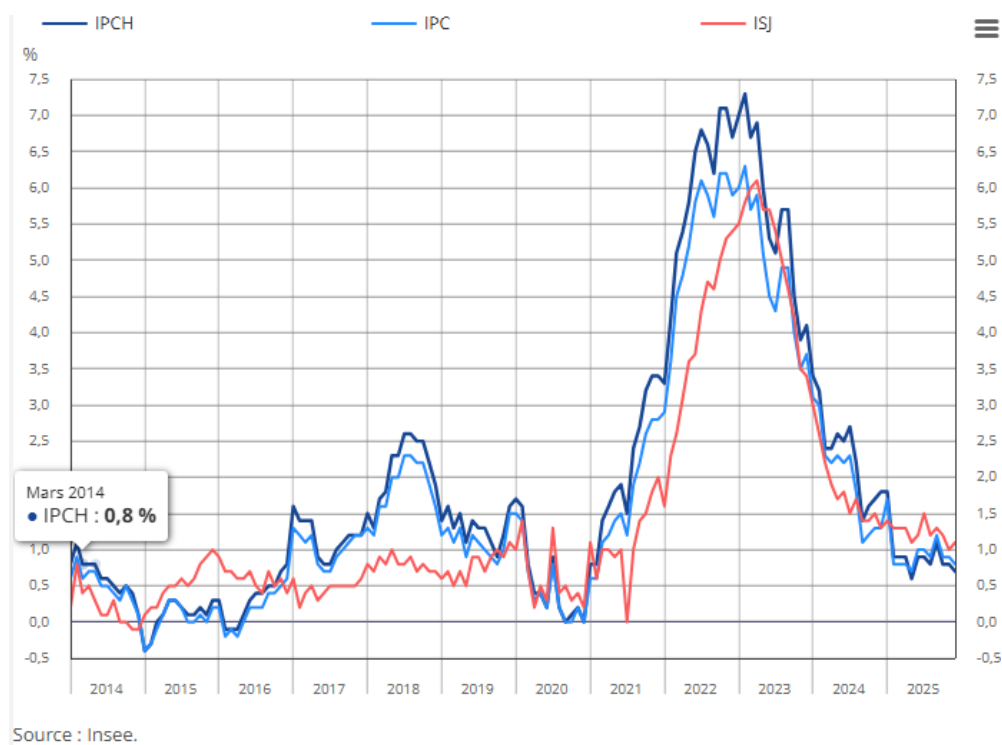
Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee et Note de conjoncture Insee du 17 décembre 2025 ©La Banque Postale

S'agissant de l'inflation, la baisse annoncée semble se confirmer. En effet, d'après l'INSEE elle se situe à +1,2% (IPCH) en décembre 2025. L'inflation semble revenir au taux cible des 2% fixé par la BCE. Il conviendra néanmoins de stabiliser cette tendance.

Evolution de l'indice des prix sur la période 2014 à 2025 :



Pour 2026, les prévisions des différentes instructions convergent vers un taux d'inflation inférieur à 2% :

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%
Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

Base 100 en janvier 2015 (à côté des courbes : évolutions sur 12 mois glissants)

— Produits alimentaires (dernier mois disponible novembre 2025)
— Combustibles et carburant (dernier mois disponible novembre 2025)
— Électricité, gaz, vapeur et air conditionné (dernier mois disponible novembre 2025)
— Bâtiment (dernier mois disponible octobre 2025)
— Travaux publics (dernier mois disponible octobre 2025)

Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

— France (hors Mayotte) — France métropolitaine

données CVS en moyenne trimestrielle, en %

Année	France (hors Mayotte) (%)	France métropolitaine (%)
2003	8,4	8,0
2004	8,9	8,4
2005	8,6	8,3
2006	9,2	8,8
2007	8,5	8,1
2008	7,2	6,8
2009	9,2	8,8
2010	9,2	8,9
2011	9,1	8,7
2012	9,4	9,1
2013	10,5	10,1
2014	10,1	9,8
2015	10,5	10,1
2016	9,9	9,9
2017	9,6	9,2
2018	9,3	8,8
2019	8,3	8,2
2020	8,9	7,1
2021	8,2	7,8
2022	7,4	7,1
2023	7,5	7,3
2024	7,3	7,1
2025	7,7	7,5

Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi.

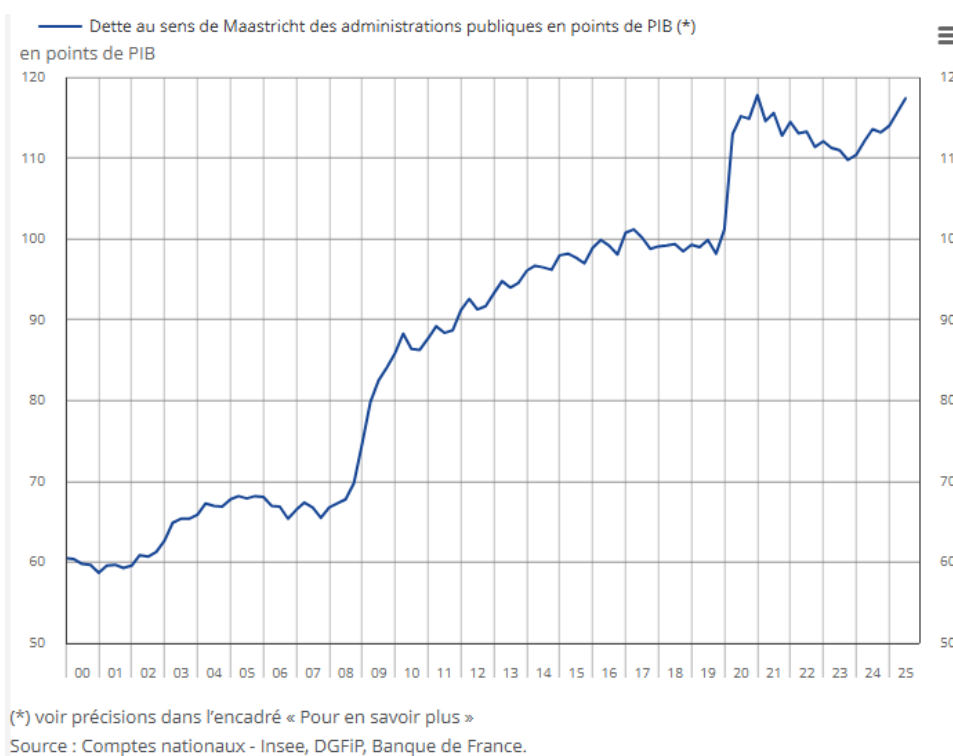
La situation des finances publiques est plus alarmante et représente un des grands défis macroéconomiques des prochaines années. En effet, d'après les données de l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2025, la dette au sens de Maastricht s'établit à 3 482,2 Md€, soit 117,4 % du PIB. Elle était à 3 303 Md€ l'année dernière à la même période.

Il est à noter que, conformément aux observations de l'INSEE, comme l'année dernière, « l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une hausse de la trésorerie des administrations publiques (+6,4 Md€) et, dans une moindre mesure, des autres actifs, si bien que la dette nette augmente un peu moins que la dette brute (+60,7 Md€) et s'établit à 109,0 % du PIB ».

S'agissant du secteur public local, au troisième trimestre 2025, la dette publique des administrations publiques locales (APUL) augmente de 0,5 Md€, après -0,1 Md€ au trimestre précédent. Les communes s'endettent (+0,6 Md€), de même que les syndicats des collectivités locales (+0,1 Md€) et les départements (+0,1 Md€). À l'inverse, la dette des régions diminue (-0,4 Md€), tout comme celle des organismes divers d'administration locale (-0,1 Md€)

Afin de contenir l'envolée de la dette, l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement, sous la pression de la Commission Européenne, est la réduction du déficit annuel. En effet, pour mémoire, la dette publique française est la troisième en volume en Europe après la Grèce et l'Italie. Il est rappelé que la France est, depuis le 26 juillet 2024, en procédure de déficit excessif conformément au pacte européen de stabilité et de croissance. Cela implique donc une surveillance renforcée du budget par la Commission Européenne.

Dette au sens de Maastricht en points de PIB :



II- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE: ENTRE INCERTITUDE ET RESILIENCE

L'explosion de l'inflation enregistrée à partir de 2022 et prolongée en 2023 a exercé une pression significative sur les finances communales, en entraînant une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement. Face à cette situation, la Ville a choisi de préserver son engagement en faveur du dynamisme local et du maintien d'un service public de qualité, tout en s'abstenant de répercuter ces hausses de coûts sur les usagers et sans augmenter les impôts locaux, déjà fragilisés par l'érosion continue de leur pouvoir d'achat.

Par ailleurs, il est rappelé que le retour progressif de l'inflation vers un niveau inférieur au seuil de 2 % ne saurait être interprété comme une diminution des prix. Il s'agit davantage d'un ralentissement du rythme de leur augmentation que d'un véritable phénomène de baisse.

Dans ce contexte, les équilibres financiers de la collectivité ont néanmoins pu être préservés à un niveau satisfaisant, grâce à une gestion rigoureuse et maîtrisée.

Toutefois, l'environnement économique demeure incertain, marqué par le ralentissement de l'activité, l'importance de la dette publique et la persistance de tensions et d'instabilités politiques. Ces éléments appellent encore à une approche prudente et mesurée dans la préparation du budget pour l'exercice 2026.

A- Une santé financière préservée:

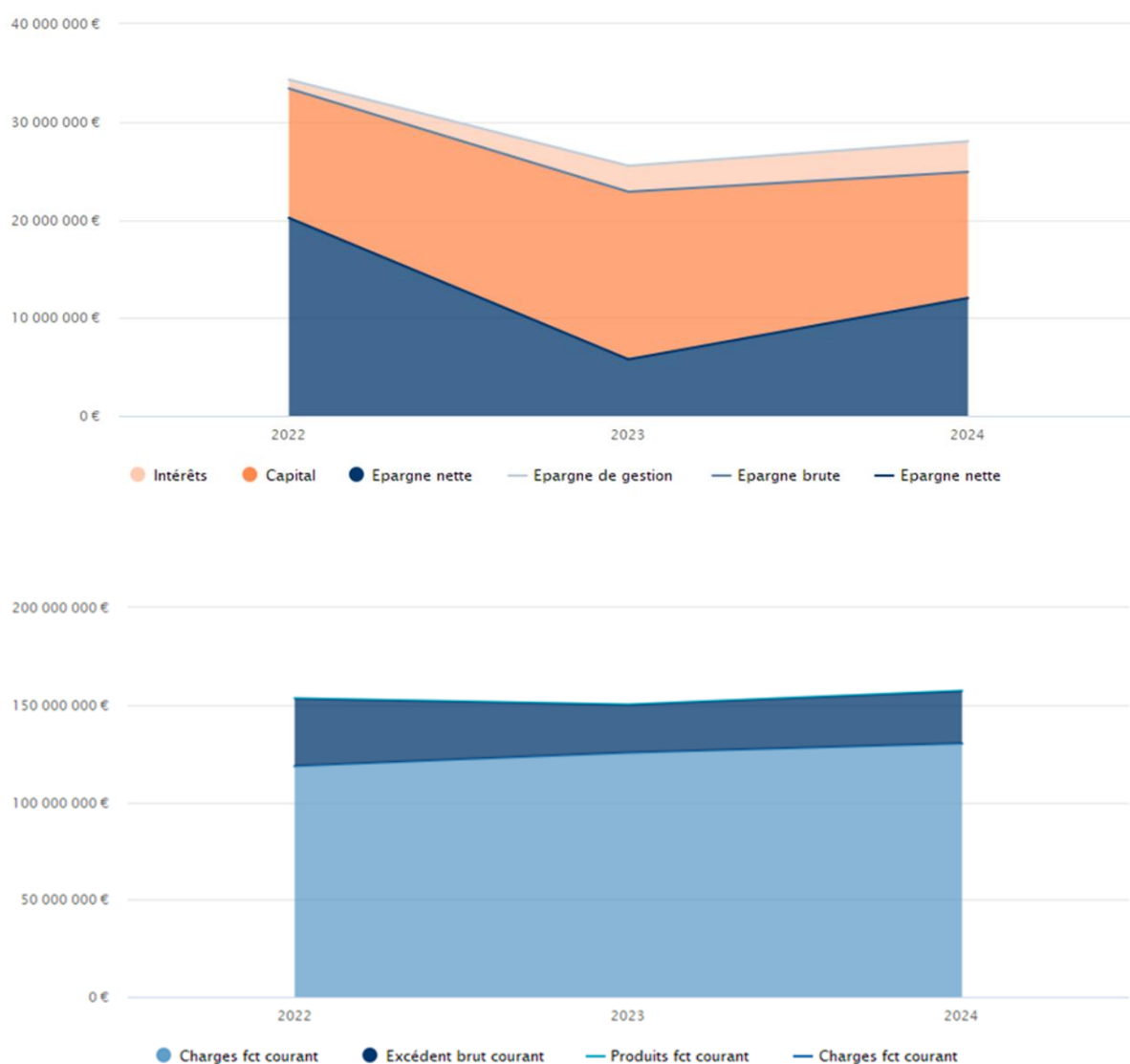
Evolution des soldes intermédiaires de la Ville sur la période 2022 à 2024 (dernier CFU voté) :

€	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	153 344 917	150 141 500	157 197 759
- Charges de fonctionnement courant	118 516 381	125 372 750	130 102 475
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	34 828 536	24 768 750	27 095 284
+ Solde exceptionnel large	-	526 711	743 735
= Produits exceptionnels larges*	11 873	1 271 456	1 259 146
- Charges exceptionnelles larges*	538 583	527 721	345 160
= EPARGNE DE GESTION (EG)	34 301 826	25 512 486	28 009 270
- Intérêts	908 345	2 652 170	3 123 236
= EPARGNE BRUTE (EB)	33 393 481	22 860 316	24 886 034
- Capital	13 198 677	17 098 363	12 865 979
= EPARGNE NETTE (EN)	20 194 804	5 761 952	12 020 054

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et repri:

Malgré un environnement économique particulièrement instable ces dernières années, marqué par la succession de crises majeures depuis 2020 — sanitaire, géopolitique et inflationniste — la Ville est parvenue, au prix d'une gestion rigoureuse, à préserver des équilibres financiers solides, sans faire peser les conséquences de ces tensions sur les usagers.

Cette maîtrise budgétaire a permis de maintenir un haut niveau de qualité des services publics à destination des Colombiennes et des Colombiens, tout en déployant une politique d'investissement soutenue. Celle-ci s'est inscrite dans une trajectoire d'endettement maîtrisée, garantissant la préservation des marges de manœuvre financières et des capacités budgétaires futures de la collectivité.



L'exercice 2023 a été fortement impacté par les tensions inflationnistes, qui ont pesé significativement sur les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, le recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a renforcé cet effet de ciseau, neutralisant en grande partie la dynamique issue de la revalorisation des bases de fiscalité foncière.

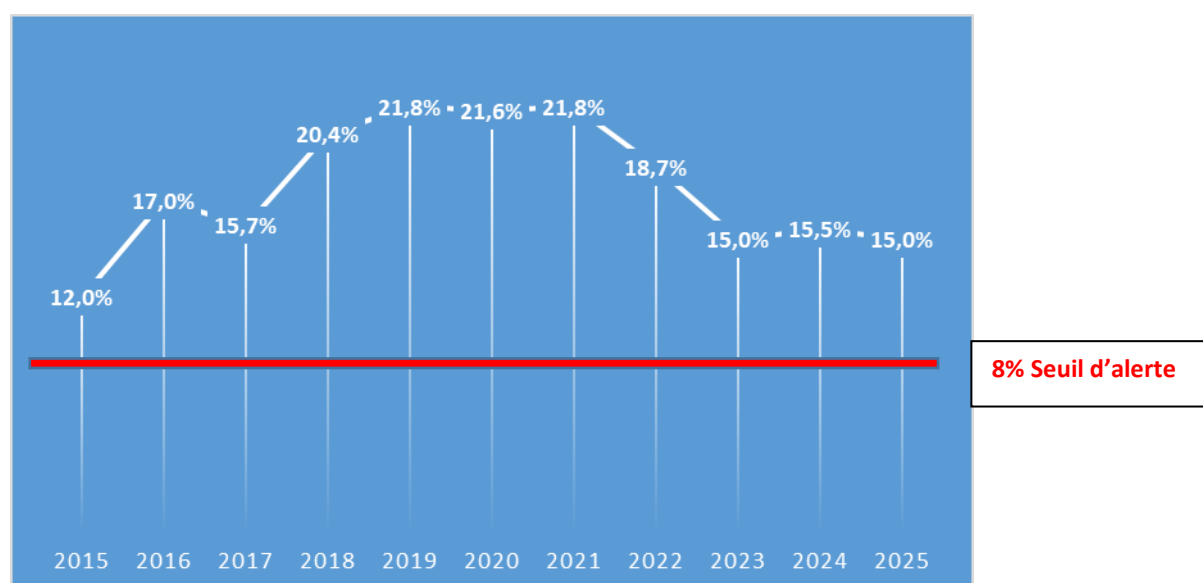
Dans ce contexte, l'épargne brute a connu une contraction d'environ 10 M€ par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'épargne brute s'établit ainsi à 15 %, contre 18,7 % en 2022, soit une diminution de quatre points.

Néanmoins, en dépit d'une situation financière plus contrainte et de l'érosion des soldes intermédiaires, la Ville parvient toujours à maintenir un niveau d'autofinancement solide, demeurant nettement supérieur aux seuils d'alerte habituellement retenus.

En 2024, dernier CFU voté, les soldes intermédiaires se sont stabilisés. L'épargne brute s'est même appréciée de +2M €. Le taux d'épargne brute s'est stabilisé autour de 15%.

Pour l'année 2025, les dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer à hauteur de 136 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 160 M€ (hors cessions). L'épargne brute, qui enregistre l'excédent de la section de fonctionnement hors flux exceptionnels devrait être de l'ordre de 24 M€, soit un niveau stable par rapport à 2024.

										Estimation
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
12,0%	17,0%	15,7%	20,4%	21,8%	21,6%	21,8%	18,7%	15,0%	15,5%	15,0%



Le ratio d'épargne brute, qui traduit la part de l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, a enregistré un recul significatif en 2022. Cette évolution s'explique par un effet de ciseau lié, d'une part, comme indiqué plus haut, à l'augmentation des charges de fonctionnement dans un contexte inflationniste et, d'autre part, à la diminution significative des droits de mutation à titre onéreux, particulièrement marquée en 2023. Pour l'exercice 2025, ce taux devrait néanmoins se stabiliser à un niveau comparable à celui observé en 2024, autour de 15 %.

En dépit de cette baisse constatée en 2023, le niveau d'épargne brute demeure très supérieur au seuil de vigilance fixé à 8 %. Cette situation financière saine permet à la Ville de poursuivre une politique d'investissement volontariste visant à renforcer l'attractivité de Colombes, tout en conservant une gestion maîtrisée de l'endettement.

Les indicateurs financiers témoignent aujourd'hui de la solidité de la situation budgétaire de la Ville. Avec un taux d'épargne brute établi à 15 %, nettement supérieur aux seuils de vigilance, et une capacité de désendettement estimée à environ 6,5 années à l'horizon 2025, la collectivité dispose de marges de manœuvre financières réelles et durables.

Ces résultats traduisent une gestion responsable et rigoureuse qui a su concilier maîtrise des dépenses, maintien d'un haut niveau de service public et poursuite d'un programme d'investissement ambitieux. Dans un contexte économique et financier marqué par de fortes incertitudes, ce pilotage prudent et efficace des finances locales garantit la soutenabilité des choix engagés et préserve l'avenir de la Ville au bénéfice de l'ensemble des Colombiennes et des Colombiens.

- La structure des dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne la structure des charges de fonctionnement, les charges de personnel représentent traditionnellement le premier poste de dépense en volume et en valeur.

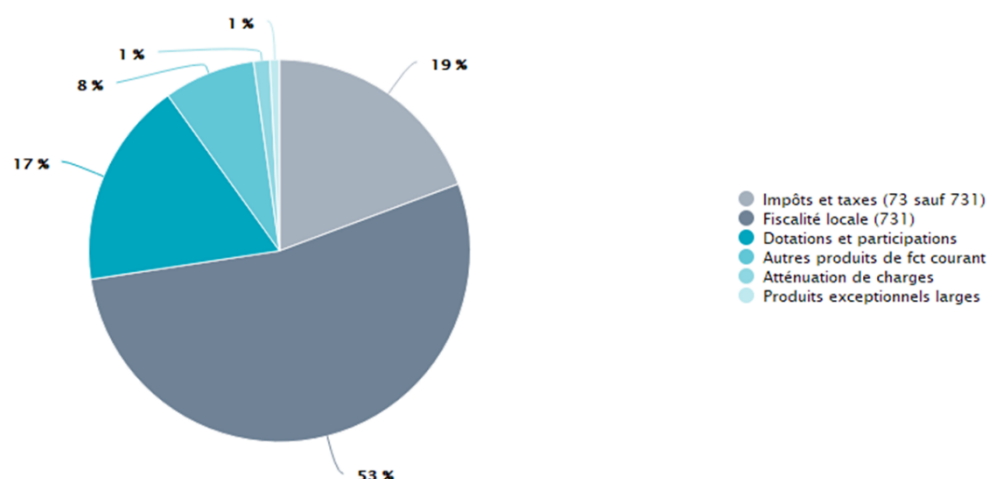
Les charges de personnel représentent en 2024, 58,4 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 58,9% en 2023, elles devraient se situer à hauteur de 57,5% en 2025. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges à caractère générale en 2022 et 2023 dans un contexte inflationniste.

En effet, la part des charges à caractère général est passée de 18,4% en 2021 à plus de 21% en 2024 ; soit une hausse d'environ 2,6 points. La part des charges d'intérêt augmente compte-tenu de la hausse des taux.

Les charges de fonctionnement courant représentent 97,4 % soit environ moins 2 points en deux ans.

Evolution de la structure des charges de fonctionnement sur les trois derniers exercices clôturés :

	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant stricts	98,6%	97,8%	97,8%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	20,0%	19,7%	19,3%
Attribution Compensation reçue	18,2%	18,4%	17,6%
Attribution de compensation CPS			0,0%
Dotation de solidarité communautaire	0,0%	0,4%	0,0%
Attribution FSRIF	1,8%	0,9%	1,7%
Attribution FPIC	0,0%	0,0%	0,0%
Produit TVA-CVAE		0,0%	0,0%
Attribution DILICO			
Solde impôts et taxes	0,0%	0,0%	0,0%
Fiscalité locale (731)	52,9%	53,9%	53,3%
Contributions Directes	45,9%	49,6%	49,4%
Taxe additionnelle DMTO	6,0%	3,2%	2,2%
Taxe sur les pylônes électriques	0,0%	0,0%	0,0%
TEOM	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les déchets stockés	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,0%	0,0%	0,0%
Solde fiscalité locale	1,0%	1,1%	1,7%
Dotations et participations	16,0%	15,1%	17,5%
DGF	8,5%	8,7%	8,5%
Garantie des communes nouvelles			0,0%
FCTVA fct	0,0%	0,0%	0,0%
Compensations fiscales	0,8%	0,9%	0,9%
Compensations pertes bases	0,0%	0,0%	0,0%
Fonds de péréquation divers	0,0%	0,0%	0,0%
DCRTP	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation COVID	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation filet de sécurité	0,0%	0,0%	0,0%
Solde participations diverses	6,7%	5,5%	8,0%
Autres produits de fct courant	9,6%	9,0%	7,7%
Produits des services	5,0%	7,6%	6,4%
Produits de gestion	4,6%	1,5%	1,3%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	1,4%	1,4%	1,4%
Produits de fonctionnement courant	100,0%	99,2%	99,2%
Produits exceptionnels larges	0,0%	0,8%	0,8%
Produits financiers divers	0,0%	0,5%	0,6%
Produits exceptionnels	0,0%	0,0%	0,0%
Reprises sur amort. et prov.	0,0%	0,4%	0,2%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%



- Analyse de l'investissement (issues des comptes administratifs de la Ville et du CFU 2024) :

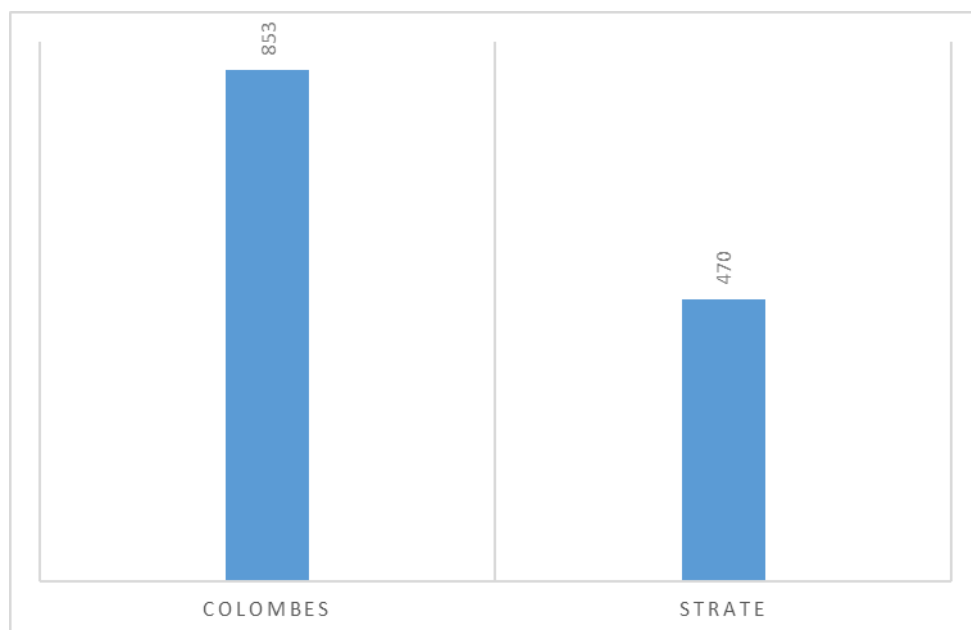
€	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	42 358 688,0	53 614 529,6	72 387 635,8
Dépenses directes d'équipement	33 245 854,0	41 118 590,6	62 836 627,8
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	9 112 833,9	12 495 939,0	9 551 008,1
Opérations pour compte de tiers (dép)	321 919,2	125 445,1	132 110,2
AC Investissement	0,0	0,0	0,0
Dépenses fin. et diverses hors dette	4 760 313,7	3 013,8	452 915,4
Dépenses d'investissement hors dette	47 440 920,8	53 742 988,5	72 972 661,4

Les dépenses d'équipement de la Ville se maintiennent à un niveau soutenu depuis 2020, demeurant durablement supérieures à 40 M€. Une montée en puissance significative est observée à partir de 2023, avec un volume d'investissement avoisinant 50 M€.

Cette dynamique s'est confirmée en 2024, année au cours de laquelle les dépenses d'équipement atteignent 72,4 M€, traduisant une nette accélération de l'effort d'investissement. Pour l'exercice 2025, ce niveau devrait rester élevé, avec des dépenses prévues à plus de 64 M€.

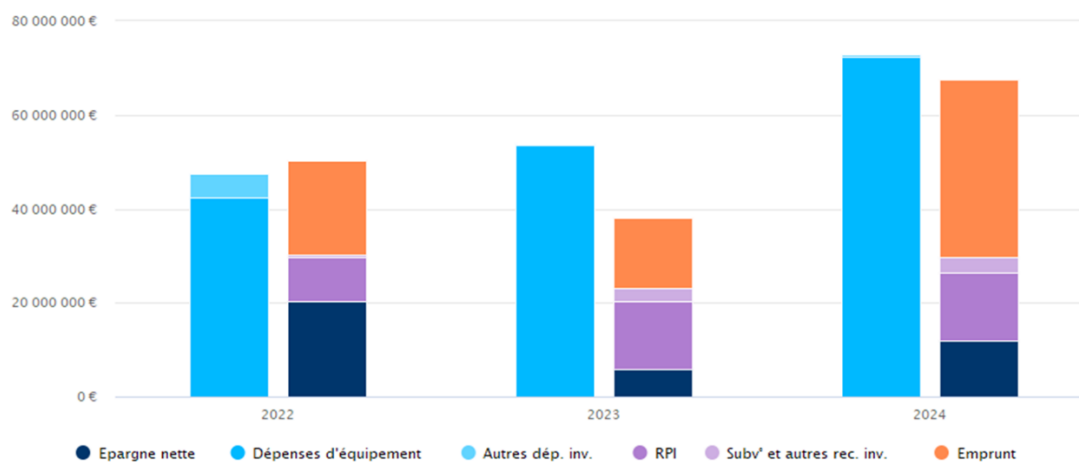
Cet engagement financier conséquent illustre la volonté de la municipalité de renforcer durablement l'attractivité du territoire et d'améliorer le cadre de vie des habitants. En 2024, l'effort d'investissement de la Ville s'est ainsi élevé à 853 € par habitant, contre 470 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique, soit un niveau supérieur de 81 %.

Dépenses d'équipement en euro par habitant (données 2024 – DGFIP) de Colombes et la moyenne de sa strate démographique :



Pour mémoire, l'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des annuités de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2024, la part de l'autofinancement a augmenté permettant ainsi de ne pas obérer les marges de manœuvre budgétaire de la Ville.



B- Les grandes orientations du budget 2026 : Un budget ambitieux pour une Ville attractive.

Selon la dernière mise à jour démographique publiée par l'INSEE, la population municipale de référence, applicable à compter du 1er janvier 2026 et arrêtée au 1er janvier 2023, atteint 91 663 habitants. Cette progression régulière de la population illustre à la fois l'attractivité croissante de la commune auprès de nouveaux résidents et l'ancrage durable des ménages déjà installés. Elle vient conforter la dynamique positive impulsée par la Ville à travers la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses, structurantes et innovantes depuis le début du mandat, lesquelles se poursuivront jusqu'à son terme.

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans cette continuité et réaffirment l'engagement résolu de la majorité municipale en faveur d'un modèle de ville écologique, participatif et solidaire, offrant à chacun les conditions nécessaires pour se construire, apprendre, s'épanouir et vivre en toute sécurité.

Comme indiqué précédemment, l'année 2025 a été particulièrement instable sur le plan politique et par conséquent budgétaire, au point que l'adoption du projet de loi de finances pour l'année 2026 s'est heurtée à des difficultés parlementaires. En fin d'année 2025, le Parlement a adopté une loi spéciale de finances, prévue par l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances, afin de garantir la continuité des institutions, de permettre au Gouvernement de percevoir les impôts existants et d'assurer le fonctionnement régulier des services publics au 1er janvier 2026, en l'absence d'un PLF adopté dans les délais constitutionnels. Cette loi spéciale, promulguée le 27 décembre 2025, autorise notamment la reconduction des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, tels que la Dotation globale de fonctionnement (DGF), le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et les autres dotations, sur la base des montants de l'année précédente.

Dans ce contexte, le Projet de loi de finances pour 2026 a ensuite été déposé et a fait l'objet d'un examen approfondi et de plusieurs débats à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Face aux difficultés constatées pour dégager un consensus et à l'absence de majorité, le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a finalement engagé la responsabilité du Gouvernement sur ce projet en janvier 2026, réaffirmant l'objectif de ramener le déficit public à environ 5 % du PIB en 2026 et de garantir la stabilité fiscale pour les ménages et les acteurs économiques.

Sur le plan des collectivités territoriales, le PLF 2026 prévoit notamment que:

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement maintenue au même niveau qu'en 2025, sans progression significative.
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) demeure restructuré pour 2026 avec un calendrier d'attribution ajusté mais un montant global reconduit.
- Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) est reconduit pour 2026, mais passe de 2 milliards dans le texte initial à 740 millions et ne devraient plus concerner les communes.

Par ailleurs, le projet de création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), qui a suscité de vives réserves au Sénat, ne figure finalement pas dans la version qui semble devoir être retenue à titre définitif. Présenté par le Gouvernement comme un outil de simplification du soutien de l'État à l'investissement local, ce fonds, doté de 1,4 milliard d'euros, aurait néanmoins consacré une diminution de 200 millions d'euros des concours financiers de l'État dédiés à l'investissement des collectivités. Les sénateurs ont, en outre, réaffirmé leur attachement au maintien de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation spécifiquement destinée aux communes rurales, que le projet initial envisageait de fusionner avec la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation politique de la ville (DPV).

Dans ce contexte national marqué par une instabilité persistante, qui appelle à une vigilance accrue et à une gestion particulièrement prudente lors de l'élaboration du budget 2026, la Ville réaffirme néanmoins sa détermination à poursuivre l'action publique au service des Colombiennes et des Colombiens. Malgré les incertitudes pesant sur les ressources et les cadres financiers, la collectivité reste pleinement mobilisée pour préserver et renforcer les grandes priorités municipales, en veillant à répondre aux besoins du quotidien, à maintenir la qualité du service public et à accompagner les habitants dans les transitions sociales, écologiques et territoriales engagées.

- La Transition écologique :

Dans un contexte international marqué par des évolutions politiques susceptibles d'entraîner un recul de l'engagement de certains États en matière de transition écologique, la Ville réaffirme avec constance et détermination son implication en faveur de cette transformation essentielle. Face à l'ampleur des enjeux climatiques et environnementaux, la transition écologique s'impose comme l'une des priorités majeures de notre siècle. Elle requiert, au-delà des réponses internationales et nationales, une action résolue à l'échelle locale, au plus près des habitants. À ce titre, elle constitue un axe transversal de l'action municipale et irrigue l'ensemble des politiques publiques conduites par la collectivité.

La Ville poursuit ainsi son engagement dans le programme national TETE – Territoire Engagé Transition Écologique, porté par l'ADEME (Agence de la transition écologique), qui vise à accompagner les collectivités dans la structuration et le déploiement de politiques publiques ambitieuses autour des enjeux climat, air, énergie et économie circulaire. Ce dispositif offre un appui méthodologique et une ingénierie territoriale renforcée, ainsi qu'un accompagnement personnalisé, permettant d'inscrire durablement l'action locale dans une trajectoire de transition.

Parallèlement, la politique municipale de végétalisation du territoire se poursuit à travers la mise en œuvre d'actions emblématiques, visibles et structurantes. Elle comprend notamment la végétalisation progressive des cours d'école, la création de jardins partagés favorisant le lien social et la biodiversité, ainsi que des opérations d'aménagement intégrant des banquettes

végétalisées. La démarche de désimperméabilisation de l'espace public engagée ces dernières années sera également poursuivie afin de renforcer la résilience urbaine face aux épisodes climatiques extrêmes.

Pour mémoire, la Ville a obtenu le renouvellement du label « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2023-2026, distinction visant à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la préservation et du développement de la biodiversité. Cette reconnaissance vient conforter la stratégie municipale en matière de protection du vivant et d'adaptation au changement climatique.

La collectivité veille par ailleurs à intégrer systématiquement les principes de la transition écologique dans ses projets de construction et de rénovation. Cette exigence s'applique tant aux opérations portées directement par la Ville qu'aux projets menés par ses partenaires publics ou par les acteurs de la promotion privée, lesquels sont tenus de respecter les orientations définies par la charte d'aménagement et de construction durables. Cette démarche vise à encourager des pratiques constructives sobres, responsables et respectueuses de l'environnement.

Sur le plan énergétique, la Ville poursuit la mise en œuvre de son plan d'efficacité et de sobriété énergétique. Celui-ci comprend notamment l'optimisation des systèmes de chauffage avec un abaissement des puissances hors périodes d'occupation, une rationalisation de l'usage des bâtiments municipaux impliquant des regroupements de services lorsque cela est pertinent, ainsi que le renouvellement progressif des candélabres de l'éclairage public par des équipements à technologie LED.

Dans cette même logique de « construire autrement », les opérations de rénovation intègrent systématiquement un volet dédié aux économies d'énergie et à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, en particulier dans le cadre des travaux de rénovation des établissements scolaires.

Enfin, la Ville demeure pleinement mobilisée en faveur du développement des mobilités douces. Au-delà de la création et de l'extension des espaces verts, la réflexion sur les déplacements alternatifs à la voiture individuelle constitue un axe constant de la politique municipale. À ce titre, l'année 2025 a été marquée la fin des travaux d'aménagement de nouvelles pistes cyclables, notamment dans le cadre des projets d'aménagement des rues des Voies-du-Bois et d'Estienne-d'Orves, contribuant à renforcer la sécurité et l'attractivité des déplacements actifs sur le territoire communal.

- L'Enfance et l'Éducation :

La politique municipale place l'enfance au cœur de ses priorités. À ce titre, les séjours éducatifs constituent un levier essentiel pour favoriser l'ouverture culturelle et l'épanouissement des enfants de la commune. Dans le cadre des vacances scolaires, 238 enfants âgés de 6 à 10 ans ont ainsi pu partir en séjour, que ce soit en bord de mer, à la montagne, en milieu rural ou lors de séjours thématiques organisés à l'automne.

Par ailleurs, les classes de découvertes ont également occupé une place importante en 2025, avec l'organisation de sept séjours ayant bénéficié à 336 élèves (304 en 2024). Ces actions

seront reconduites et amplifiées en 2026 afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'en profiter.

Sur le plan éducatif, la Ville entend poursuivre une politique ambitieuse, fondée sur le développement de projets variés à destination des jeunes Colombiens. L'année 2025 a été marquée par l'ouverture de la crèche Pégase, implantée dans le quartier de l'Arc Sportif, venant renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance.

L'année 2025 a également été marquée par la livraison de trois équipements scolaires majeurs : les groupes scolaires Langevin-Wallon, Marcel-Pagnol et Dominique Frelaut. Ces opérations, parmi les plus importantes du mandat en matière d'investissement, traduisent l'engagement de la collectivité en faveur de la modernisation des équipements éducatifs et de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves.

La collectivité continuera également à soutenir des dispositifs favorisant la réussite éducative et l'accès à la culture, tels que les clubs d'apprentissage de la lecture pour les élèves de CP, l'initiation à la pratique musicale ou encore les ateliers proposés en fin de journée.

Une attention particulière sera portée à la montée en compétences des agents municipaux intervenant dans les accueils de loisirs. Dans ce cadre, la Ville financera quatre formations BPJEPS au bénéfice d'agents du service Enfance exerçant des fonctions à responsabilité.

Enfin, s'agissant de la restauration scolaire, la municipalité poursuivra une politique alimentaire alliant qualité, responsabilité environnementale et solidarité. Elle maintiendra le gel des tarifs malgré l'augmentation des coûts du SIVU COCLICO afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, renforcera la part de produits issus de l'agriculture biologique et prolongera le dispositif « Un goûter pour toutes et tous » sur le temps périscolaire en élémentaire, sans coût supplémentaire pour les familles.

- La Jeunesse :

La Ville entend poursuivre une politique jeunesse ambitieuse, visant à accompagner les jeunes vers une autonomie pleine et durable. Cette ambition repose sur la volonté de leur donner les moyens de devenir acteurs de leur parcours, de s'épanouir personnellement et de participer activement aux décisions individuelles et collectives qui les concernent.

L'organisation, en début d'année, de la restitution des États généraux de la jeunesse constitue une étape structurante de cette démarche et illustre l'engagement fort de la collectivité en faveur des jeunes du territoire.

Dans cette dynamique, l'action municipale s'articule autour de plusieurs priorités : soutenir les jeunes dans leur processus d'autonomisation, les sensibiliser à la vie collective, favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle, encourager l'apprentissage de la citoyenneté, faciliter l'accès aux loisirs et aux vacances, et promouvoir leur implication dans la construction de projets personnels et collectifs.

Pour l'année 2026, plusieurs axes opérationnels guideront la mise en œuvre de cette politique. Il s'agira notamment de renforcer les dispositifs d'aide au départ en vacances par le développement de nouvelles offres de séjours, de poursuivre les travaux relatifs au volet «

jeunesse » du Projet Éducatif de Territoire, de mettre en place un accompagnement à la scolarité adapté aux besoins des jeunes (déjà un partenariat avec le lycée Guy de Maupassant, 4 jours par semaine du mardi et vendredi, un lieu ressource d'entraide scolaire avec un intervenant professeur de mathématique et un professeur d'économie ainsi que d'autres professeurs bénévoles de français), et de consolider les partenariats avec les établissements d'enseignement secondaire.

- Les sports :

La politique sportive a également constitué un axe fort du mandat. En 2024, la Ville a accueilli les Jeux Olympiques, événement exceptionnel ayant mobilisé d'importants investissements en matière d'équipements sportifs.

La Ville a investi dans la réhabilitation d'équipements sportifs de qualité qui profiteront à l'ensemble des habitants. Ainsi, la réhabilitation et extension de la piscine achèvera sa dernière phase. Pour la deuxième fois de son histoire, et un siècle après avoir été site principal des Jeux Olympiques de 1924, le stade Yves-du-Manoir a pu accueillir des épreuves olympiques, en l'occurrence de hockey sur gazon. Il est à noter que le Racing Club retournera dans son stade historique à Colombes après des années d'absence.

En outre, la livraison du gymnase Marie-José Pérec ainsi que la construction de terrains de padel, contribuant ainsi à diversifier et renforcer l'offre sportive locale.

Pour 2026, la mise en place du plan héritage va se poursuivre. Celui-ci vise à favoriser le développement du sport comme réponse aux enjeux sociétaux et à renforcer la promotion de la Ville à travers la valorisation des champions locaux.

- La sécurité :

La sécurité constitue une attente majeure pour les habitantes et habitants de Colombes. Consciente de ces enjeux, la Ville a engagé depuis 2020 une politique volontariste fondée sur le déploiement de dispositifs innovants, afin de garantir un cadre de vie apaisé et propice à l'épanouissement de tous. Cet engagement, qui demeure une priorité en 2025, participe pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire.

La municipalité a tout d'abord renforcé les moyens humains de la Police municipale afin de lui permettre d'exercer ses missions dans les meilleures conditions. Malgré un contexte national marqué par des difficultés de recrutement, les effectifs ont été consolidés, traduisant la volonté forte de la Ville d'assurer la sécurité des Colombiennes et des Colombiens. Parallèlement, un effort soutenu est mené en matière d'équipements individuels, permettant aux policiers municipaux, aux ASVP et aux agents de surveillance d'intervenir efficacement et d'être clairement identifiés par la population.

La stratégie municipale repose également sur le développement continu des outils de vidéoprotection et sur l'extension du dispositif de vidéo-verbalisation, contribuant à la prévention des incivilités et au renforcement de la tranquillité de l'espace public.

En outre, la coopération entre la Police municipale et la Police nationale continuera d'être approfondie. Cette coordination renforcée s'est notamment traduite par la multiplication

d'opérations conjointes de sécurisation de l'espace public, d'interventions ciblées et de contrôles de commerces portant sur le respect des règles d'hygiène et des obligations administratives.

La Ville reste engagée dans le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il s'agit de l'instance clé de la prévention partenariale. C'est en son sein que le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance s'exerce en partenariat avec l'Etat. Si les atteintes aux personnes ont enregistré, conformément à la tendance nationale, une légère hausse en 2025 (1030 contre 920), les atteintes aux biens ont nettement diminué passant de 2296 en 2024 à 1952 en 2025.

Enfin, la Ville poursuivra son investissement dans la formation des agents afin de garantir une action professionnelle, maîtrisée et sécurisée. À ce titre, elle s'appuie notamment sur des agents formateurs spécialisés, dont deux moniteurs en maniement des armes et deux moniteurs en pratiques techniques professionnelles.

- Modernisation de l'Administration :

Mettre l'utilisateur au cœur de l'action municipale à travers une démarche continue et innovante :

Placer l'utilisateur au centre de l'action publique constitue un axe structurant de la stratégie municipale. À ce titre, la modernisation de l'administration demeure une priorité, dans la continuité du projet d'administration innovant porté par la Ville. Face à l'évolution rapide des attentes des citoyens, l'enjeu est de garantir un service public à la fois performant, accessible et en capacité de s'adapter aux nouveaux usages.

La Ville poursuivra tout d'abord ses efforts en matière d'accessibilité et de simplification des services publics. Une attention particulière sera portée à la fluidification des démarches administratives. Il est à noter le déploiement généralisé de l'outil collaboratif de gestion du courrier « Maarch » au sein de l'ensemble des services municipaux. Cet outil améliore le traitement des demandes, renforce la coordination interne facilite les échanges avec les usagers.

L'année 2025 a été également marquée par l'aboutissement de la refonte complète du site internet municipal. Pensé comme un véritable portail de services, ce nouvel outil offre une information plus lisible, des démarches en ligne simplifiées et une navigation optimisée. Il permet ainsi de renforcer l'accessibilité du service public, d'améliorer la transparence de l'action municipale et de développer la gestion dématérialisée des demandes des habitants.

La Ville poursuit son engagement en faveur de l'inclusion numérique. Les dispositifs existants, tels que les espaces France Services, les points d'accompagnement numérique ou l'expérimentation de bornes wifi publiques, continueront d'être soutenus et développés. Ces actions visent à accompagner les habitants les plus éloignés du numérique afin de garantir un accès équitable aux services publics dématérialisés.

Dans cette même logique d'inclusion et de responsabilité environnementale, la Ville de Colombes poursuivra la politique de réemploi des équipements informatiques. Les ordinateurs et matériels déclassés seront redistribués à des habitants en situation de précarité ou à des associations, notamment celles œuvrant dans le domaine de l'aide aux devoirs.

La modernisation de l'action publique concerne également le fonctionnement interne de l'administration municipale. Des travaux ont permis d'identifier des axes d'amélioration en matière de simplification des procédures et de renforcement de la transversalité entre les services. Cette démarche vise à optimiser l'organisation interne, à maîtriser les coûts et à accroître l'efficacité de l'action publique.

Dans un contexte de dématérialisation croissante, la sécurisation des données constitue par ailleurs un enjeu majeur. Dans le cadre de la Directive NIS 2, la Ville renforcera ses actions en matière de cybersécurité afin de protéger les échanges d'informations entre l'administration et les administrés et de garantir la confidentialité des données personnelles. Des actions de sensibilisation ont déjà été conduites auprès des agents municipaux afin de renforcer la culture de vigilance en interne.

La performance de l'action publique repose avant tout sur l'engagement et les compétences des agents municipaux. La Ville de Colombes poursuivra sa politique de valorisation des ressources humaines, dans le prolongement de l'agenda social engagé en 2023. Le bien-être au travail constitue un levier essentiel pour assurer un service public de qualité et maintenir une administration efficace et attractive.

L'amélioration de la qualité de vie au travail reste au cœur des priorités. Plusieurs mesures mises en place notamment la prévention des troubles musculo-squelettiques, l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail et, de manière innovante, l'acquisition d'exosquelettes destinés à réduire la pénibilité des tâches physiquement exigeantes. Des actions de formation et d'accompagnement ont également eu lieu afin de renforcer la gestion du stress et le soutien à la santé mentale des agents.

La politique de rémunération, engagée depuis 2023 avec la mise en œuvre du RIFSEEP, fera l'objet d'une évaluation afin d'en ajuster les modalités. L'objectif est de mieux reconnaître les responsabilités, les compétences et l'implication des agents municipaux, tout en renforçant l'attractivité de la collectivité et la motivation des équipes.

Enfin, un nouveau plan de formation ambitieux sera déployé afin d'accompagner l'évolution des métiers et de favoriser les parcours professionnels. Une attention particulière sera portée à l'intégration des nouveaux outils numériques et de l'intelligence artificielle, dans une logique de modernisation des pratiques professionnelles au service de l'action publique.

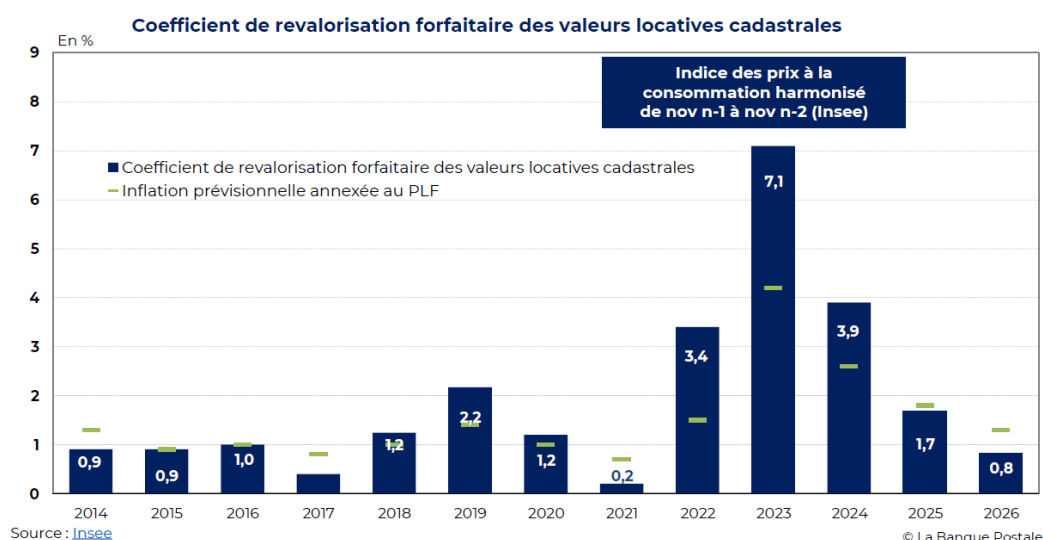
L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans une démarche globale visant à concilier modernisation des services, amélioration du cadre de vie des habitants et management durable. En poursuivant les réformes engagées et en développant des projets structurants, la Ville de Colombes affirme sa volonté de renforcer son rôle de facilitateur du quotidien et de partenaire d'un développement plus inclusif et respectueux de l'environnement.

1- Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations toujours difficiles.

Les hypothèses budgétaires retenues pour l'exercice 2026 permettent, à ce stade, d'anticiper des recettes réelles de fonctionnement avoisinant 160 M€ (hors reprise de résultats et produits de cession). Par souci de prudence, et au regard des incertitudes liées aux annonces gouvernementales, cette estimation se situe à un niveau proche de l'atterrissage prévisionnel de 2025, évalué à environ 160 M€. Soit une légère érosion en raison d'une hypothèse de sortie du dispositif FSRIF qui ne risque pas d'être compensée par la revalorisation forfaitaire des bases contenue à +0,8% en 2026. Comme chaque année, ces montants seront affinés à la réception des notifications officielles relatives aux différentes dotations.

Cette stabilité relative s'explique notamment par l'évolution modérée des bases fiscales. Après deux années de revalorisation significative des bases de foncier bâti, la revalorisation prévue pour 2026 s'établirait à +0,8 %, en lien avec le ralentissement de l'inflation, contre +1,7 % en 2025. Par ailleurs, la sortie probable du dispositif du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) conduit, une nouvelle fois, à retenir une hypothèse prudente correspondant à la perception d'environ la moitié de la dotation.

Comme lors des exercices précédents, les impôts et taxes constituent la principale source de recettes de la collectivité. La revalorisation des bases fiscales de 0,8 %, décidée au niveau national et indexée sur l'inflation, s'impose donc à la commune. Si cette évolution représente un effort supplémentaire pour les contribuables dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat, elle demeure insuffisante pour absorber l'augmentation des charges de fonctionnement supportées par la Ville.



Il est rappelé que la Ville a fait le choix de maintenir des taux d'imposition inchangés, lesquels demeurent inférieurs aux moyennes observées pour les collectivités de même strate. À titre de comparaison, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à 27,47 %, contre une

moyenne de 36,15 % pour les communes comparables. Le taux appliqué aux propriétés non bâties est quant à lui fixé à 22,10 %, là où la moyenne de la strate atteint 39,52 %.

Dans ce contexte, et en tenant compte de plusieurs évolutions, le produit des impôts et taxes est estimé à 117 M€ pour l'exercice 2026, soit un niveau équivalent à l'atterrissage prévisionnel de 2025. Cette projection intègre notamment la diminution attendue de la contribution au titre du FSRIF, susceptible de passer de 2,7 M€ perçus en 2025 à 1,3 M€ en 2026, ainsi que l'évolution des recettes liées à la taxe de séjour, en hausse dans le contexte post-Jeux Olympiques, et de la taxe additionnelle reversée à Île-de-France Mobilités.

Les dotations et participations sont évaluées, à ce stade, à hauteur de 25 M€, soit un montant proche de l'atterrissage estimé pour 2025. Comme chaque année, ces prévisions seront ajustées lors d'une décision modificative, à réception des notifications officielles des services de l'État. Par mesure de prudence, et compte tenu du contexte d'incertitude politique, la dotation forfaitaire pour 2026 est estimée sur la base de l'atterrissage 2025, soit 9,3 M€. Par ailleurs, l'augmentation de la population communale devrait permettre une évolution favorable de la Dotation Globale de Fonctionnement lors des exercices à venir. Une approche similaire est retenue pour la Dotation de Solidarité Urbaine, estimée à 3,9 M€, ainsi que pour la Dotation Nationale de Péréquation, évaluée à 610 K€.

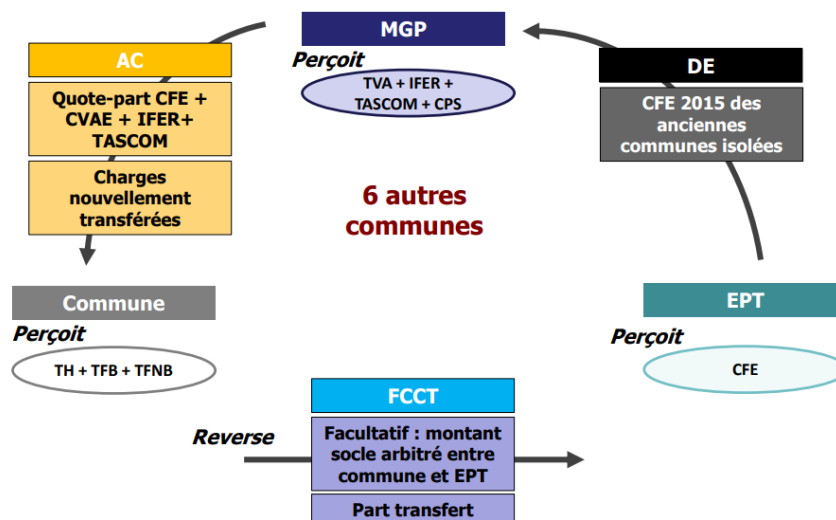
S'agissant des produits des services, incluant notamment les différentes redevances, une estimation prudente de 11 M€ est retenue pour 2026, en légère diminution par rapport à l'atterrissage prévisionnel de 2025 (11,5 M€). Cette prévision tient compte d'une hausse de la fréquentation des services de restauration scolaire. Il est rappelé que les tarifs applicables à ces services n'ont pas été modifiés depuis le début du mandat.

Les autres produits de gestion courante sont, quant à eux, évalués à 2,5 M€, traduisant une stabilité par rapport à 2025 (hors écritures d'apurement des rattachements). Les atténuations de charges sont estimées à 2 M€, également à un niveau comparable à l'exercice précédent (2,1 M€). Enfin, les produits financiers devraient atteindre environ 500 K€ en 2026, contre 472 K€ attendus en 2025.

Enfin, concernant les relations financières avec l'Établissement Public Territorial, il est rappelé que le FCCT 2024 s'est avéré largement favorable à la Ville. En revanche, au titre de l'exercice 2025, la contribution de la Ville s'est élevée à 29,8 K€. Le solde définitif sera, comme chaque année, arrêté en cours d'exercice, en fonction de l'exécution budgétaire de l'EPT.

Comme indiqué, à l'issue des travaux de la CLECT réunie en novembre 2025, le montant reversé par la Ville de Colombes s'est établi à environ 30 K€. Dans une logique de prudence budgétaire, une hypothèse de 100 K€ est retenue à ce stade pour l'exercice 2026 en dépenses de fonctionnement.

Rappel des relations financières entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT et les communes :



2- Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses en progression pour garantir aux habitants des services de qualité

Les hypothèses budgétaires retenues pour l'exercice 2026 conduisent à anticiper des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 140 M€ (hors reprise de résultats), soit un niveau en hausse par rapport à l'atterrissage prévisionnel de 2025, estimé à 136 M€.

Les charges à caractère général, qui ont connu une progression marquée ces dernières années sous l'effet des tensions inflationnistes, devraient poursuivre leur augmentation pour atteindre un montant supérieur à 28 M€, contre 27,7 M€ attendus en 2025.

Les dépenses de personnel enregistrent également une hausse, principalement liée au glissement vieillesse-technicité ainsi qu'aux mesures de revalorisation décidées au niveau national. Elles sont estimées à ce stade à environ 80 M€, contre près de 78 M€ en 2025.

Les autres postes de dépenses présentent une évolution plus contenue. Les autres charges de gestion courante devraient s'établir à 20 M€, en progression par rapport à l'atterrissage estimé pour 2025 (19 M€). Les atténuations de produits sont, quant à elles, prévues à un niveau stable de 6 M€, identique à celui de l'exercice précédent. Enfin, les charges financières liées à la dette devraient augmenter dans un contexte de remontée des taux d'intérêt, pour atteindre 5,4 M€ en 2026, contre 4,3 M€ en 2025.

3- Les recettes d'investissement :

Les hypothèses budgétaires retenues pour l'exercice 2026 permettent d'anticiper des recettes réelles d'investissement à hauteur de 50 M€.

Hors recours à l'emprunt, les recettes d'investissement attendues en 2026 reposent principalement sur les subventions et participations, estimées à environ 4 M€, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) pour un montant prévisionnel de 8,5 M€, la taxe d'aménagement à hauteur de 1,5 M€ ainsi que les amendes de police, évaluées à 250 K€.

Le recours à l'emprunt est estimé, à ce stade, à environ 30 M€, dont 15 M€ correspondent à des reports d'emprunts contractés fin 2025 mais non totalement mobilisés. Cette estimation demeure indicative et fera l'objet d'ajustements lors des décisions modificatives, en fonction du rythme réel d'exécution des dépenses d'investissement, étroitement lié à l'avancement des opérations.

Le besoin de financement annuel, défini comme la différence entre les nouveaux emprunts et les remboursements en capital de la dette, serait ainsi évalué à 15,6 M€, en intégrant un remboursement du capital estimé à au moins 14,4 M€ pour l'année 2026.

Il est à noter que ces projections tiennent compte d'une estimation du résultat de clôture de l'exercice 2025 susceptible, à ce stade, d'être excédentaire de l'ordre de 14 M€. La clôture comptable de l'exercice 2025 étant toujours en cours, cette estimation est susceptible de varier et sera actualisée à l'étape du BP. Toute variation du résultat de clôture estimé se traduirait, toutes choses égales par ailleurs, par une variation équivalente de l'autofinancement mobilisable, et par conséquent d'un ajustement potentiel de l'emprunt théorique et du besoin de financement.

Dans ce contexte, la Ville renforcera la systématisation et l'optimisation de la recherche de financements externes, afin de réduire la part de l'autofinancement communal et de diversifier les leviers de financement des investissements. Les services municipaux poursuivent à cet effet une veille active, en lien avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine, sur les appels à projets, les dispositifs de subventions et les aides conjoncturelles, notamment le fonds vert.

4- Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour une Ville attractive.

Pour l'exercice 2026, la Ville prévoit la mise en œuvre d'un programme d'investissement soutenu. Les dépenses réelles d'investissement sont ainsi estimées à un montant proche de 76 M€ (hors subventions versées aux budgets annexes), dont environ 59 M€ consacrés aux dépenses d'équipement, correspondant aux investissements hors remboursement du capital de la dette.

Parmi les principales opérations envisagées nous pouvons citer :

- Marché du Centre 3 500 000 € TTC
- Gymnase Langevin Wallon 6 500 000 € TTC
- Travaux amélioration énergétique élémentaire Berthelot 1 500 000 € TTC
- Travaux amélioration énergétique Victor Hugo 2 400 000 € TTC
- Travaux Jean Moulin 500 000 € TTC
- Travaux Mise en conformité « incendie » 1 650 000 € TTC
- Travaux de démolition 200 000 € TTC
- Travaux récurrent entretien des bâtiments 8 000 000 € TTC
- Travaux éclairage public 1 200 000 € TTC
- Travaux enfouissement de réseau 900 000 € TTC
- Travaux reprise tapis de chaussée et végétalisation de l'espace public 1 050 000 € TTC
- Travaux dévoiement réseau HTA dans cadre T1 900 000 € TTC
- Travaux récurrent voirie 2 000 000 € TTC
- Travaux aménagement cours oasis 500 000 € TTC
- Travaux ilot 26 2 000 000 € TTC
- Travaux récurrent espaces verts 2 000 000 € TTC
- Parc auto 90 000 € TTC
- Écologie Urbaine 70 000 € TTC

Le reste des opérations envisagées concerne le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, notamment dans le cadre du programme NPNRU (6,5 M€). La sécurité informatique et le numérique avec plus de 2,3 M€ pour 2026. La sécurité des personnes avec 1,5 M€ ainsi que la Culture avec plus de 800 K€.

5- Les budgets annexes

La Ville dispose de deux budgets annexes : celui de la Zone Artisanale Gabriel Péri et celui du Centre Sportif du Pôle Lagravère.

1. Budget annexe de la Zone Artisanale Gabriel Péri

La Zone Artisanale Gabriel Péri a été créée par la Ville afin de soutenir l'activité économique et artisanale locale et d'accompagner le tissu entrepreneurial de Colombes.

Chaque année, ce budget couvre principalement :

Le paiement des impôts et taxes foncières liés aux terrains occupés ;

Les charges de fonctionnement de la zone, comprenant notamment :

- Les frais de nettoyage ;
- L'entretien des dispositifs de sécurité.

Les recettes de ce budget proviennent essentiellement de la refacturation des charges aux occupants et des loyers perçus.

Pour 2026, les hypothèses retenues permettent d'estimer :

- Des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 36 K€ ;
- Des dépenses d'investissement d'environ 270 K€ ;
- Des recettes réelles de fonctionnement estimées à 10 K€.

Comme chaque année, la subvention versée par le budget principal de la Ville pourra être mobilisée pour assurer l'équilibre du budget annexe si nécessaire.

2. Budget annexe du Centre Sportif Municipal Pierre Lagravère

Ce budget regroupe historiquement les dépenses liées à la patinoire, à la piscine et aux terrains de tennis, équipements municipaux exploités par une structure associative.

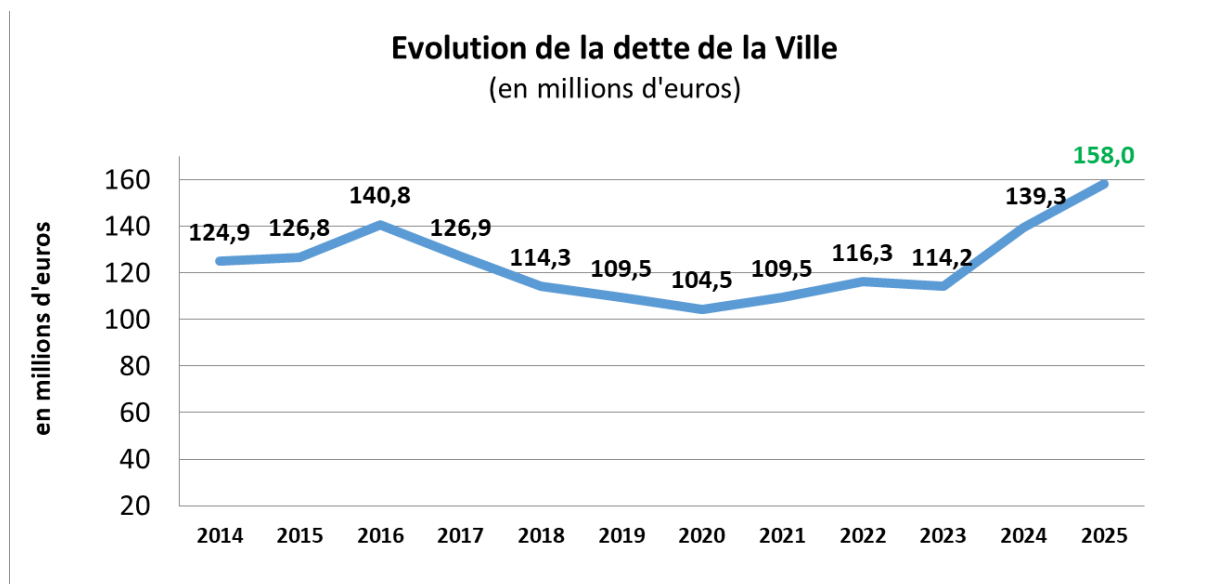
Pour 2026, les hypothèses envisagées permettent d'estimer :

- des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2,5 M€ ;
- des dépenses d'investissement d'environ 1 M€ ;
- des recettes d'investissement prévues à hauteur de 253 K€.

Comme pour le budget annexe de la Zone Artisanale, la subvention du budget principal de la Ville assurera l'équilibre financier de ce budget annexe.

Annexe 1 : Dette

En 2025, l'encours de la dette repart à la hausse compte tenu au niveau d'investissement record qui devrait dépasser les 60 M€ de dépenses d'équipement. En effet l'encours de la dette devrait se situer à hauteur de 158 M€ contre 139,3 en 2024.

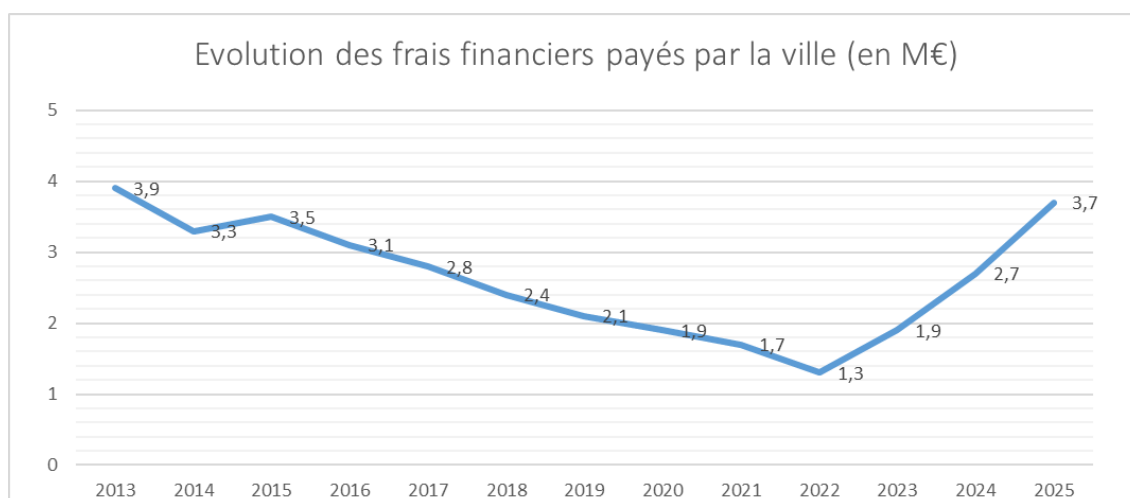


La Ville continue de mener une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, lui permettant de maintenir ses frais financiers au niveau le plus bas possible.

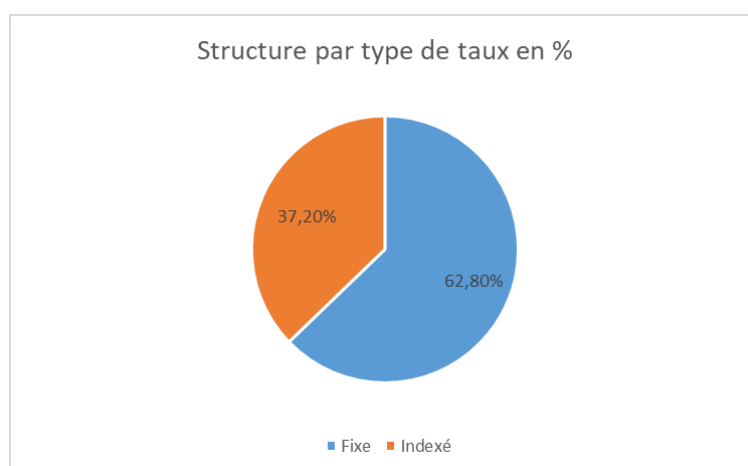
- La stratégie suivie par la Ville au cours des dernières années a été de privilégier l'option du taux fixe pour ses nouveaux emprunts, tout en conservant une stratégie visant à conserver une structure de dette équilibrée et diversifiée. Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2025 pour une enveloppe de 26 M€ à taux fixe (15 M€ à la Banque Postale et 11M€ à la Caisse d'Epargne). La Ville poursuit sa stratégie d'endettement vers des produits à phase de mobilisation longue permettant une flexibilité et un ajustement au besoin réel de financement en fin d'exercice optimisant ainsi les frais financiers.

Ainsi la hausse de l'encours demeure maîtrisée au vue du niveau record des dépenses d'équipement en 2024 (72 M€) et en 2025 (plus de 60 M€) grâce au maintien d'un bon niveau d'autofinancement.

Des frais financiers en augmentation compte-tenu de la hausse des taux et de l'encours :



Il est à noter qu'à ce jour, près des deux tiers de la dette est contractée à taux fixe.



Structure par index :

Indice	Capital restant dû	%
Taux Fixe	99 302 481,22	62,83%
€STR	20 000 000,00	12,65%
Euribor 3 mois	35 217 281,92	22,28%
Livret A	2 469 706,02	1,56%
Eonia/€str ajusté	1 052 631,58	0,67%
Total	158 042 100,74	100,00%

Annexe 2 : Ressources Humaines

Les orientations de la politique R.H pour l'année 2026

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte budgétaire national durablement contraint, marqué par de fortes incertitudes financières et institutionnelles, et par la tenue des élections municipales. Dans ce cadre, la Ville de Colombes fait le choix d'une gestion responsable et prudente de ses ressources humaines, conciliant maîtrise de la dépense publique, continuité du service public et respect des engagements pris à l'égard des agents.

Les orientations RH pour 2026 traduisent une volonté de stabilité et de consolidation. Elles s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés depuis plusieurs exercices, tout en intégrant les enseignements tirés de l'exécution 2025. La masse salariale demeure ainsi pilotée avec rigueur, dans une logique de soutenabilité pluriannuelle.

Conformément à la méthodologie des précédents rapports d'orientation budgétaire, sont présentées successivement les évolutions mécaniques et réglementaires s'imposant à la collectivité, puis les choix endogènes et priorités politiques arrêtés par la majorité municipale.

La politique RH 2026, élaborée en concertation avec les organisations représentatives du personnel, s'articulera autour des axes suivants :

- poursuite du plan de déprécarisation des agents contractuels ;
- amélioration continue de la qualité de vie et des conditions de travail ;
- renforcement ciblé de l'attractivité des métiers en tension ;
- poursuite des engagements en matière d'accueil de la petite enfance ;
- modernisation et professionnalisation de la fonction ressources humaines.

Ces orientations traduisent un équilibre assumé entre responsabilité budgétaire et ambition sociale, dans un contexte où la stabilité et la lisibilité des choix constituent un enjeu majeur.

Retour sur l'année 2025

En ce qui concerne les éléments de la masse salariale de la Ville de Colombes (chapitre 12), il convient de rappeler que le montant initialement budgété au BP 2025 était de 79,7 M€. Finalement, l'atterrissage s'est établi à 77,69 M€, soit un réalisé de 97,48 % par rapport au BP , confirmant la capacité de la collectivité à maîtriser l'évolution de ses dépenses de personnel grâce à une gestion rigoureuse et anticipée.

Effectifs :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'équivalent temps plein moyen* (ETP)	1693,51	1737,84	1702,24*	1671*	1680*	1666*

**Calculé en moyenne sur une année donnée*

La baisse des effectifs moyens observée en 2025 (-14 ETP par rapport à 2024) résulte principalement de l'instauration d'une période de vacance obligatoire des postes de deux mois minimum entre le départ d'un agent et son remplacement, hors obligations réglementaires (animateurs, ATSEM...). Cette mesure a généré une économie estimée à 560 K€, supérieure à l'objectif initial de 400 K€.

L'exercice 2025 a été marqué par l'impact significatif de mesures réglementaires, notamment l'augmentation des cotisations CNRACL et URSSAF ;

Ces mesures ont représenté un surcoût global estimé à environ 1 M€ par rapport à 2024.

Parallèlement, plusieurs mesures endogènes ont contribué à l'évolution du coût par agent :

- déploiement du CIA ;
- revalorisation du forfait mobilité durable ;
- harmonisation et revalorisation de certaines fonctions, notamment dans la filière petite enfance ;
- augmentation des indemnités de télétravail ;
- extension à cinq jours du nombre de jours de CET monétisables.
- hausse du versement mobilité.

La Ville a également poursuivi son engagement en faveur de l'accueil de la petite enfance, avec la prise en régie directe de la crèche Pégase. Le coût de personnel en année pleine est estimé à 480 K€, avec un impact limité à 160 K€ en 2025 du fait d'une ouverture au dernier trimestre.

Perspectives et orientations RH pour 2026

Dans un contexte de fin de mandat, l'année 2026 ne constitue pas une année d'expansion, mais une année de consolidation. Les orientations RH retenues visent à sécuriser l'existant, à accompagner les agents et à préserver la capacité de la collectivité à assurer un service public de qualité, sans engager de déséquilibre structurel pour les exercices futurs.

Contraintes réglementaires et évolutions incompressibles

L'année 2026 sera marquée par plusieurs facteurs exogènes impactant la masse salariale :

- augmentation des cotisations CNRACL + URSSAF : +860 K€ ;
- Smic + 84K
- coûts liés à l'organisation des élections municipales : +80 K€ ;

À ces éléments s'ajoute l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT), estimé à 350 K€, incluant désormais les mesures de déroulement de carrière des agents contractuels.

Projets et mesures endogènes 2026

Les recrutements engagés en 2025 et portés sur 2026 permettront de consolider les capacités d'action de la collectivité et de garantir la continuité du service public. L'enveloppe budgétaire afférente est volontairement contrainte à 510 K€, afin de limiter l'impact sur la masse salariale.

La Ville poursuivra par ailleurs ses actions en faveur de l'attractivité et de la reconnaissance des agents :

- proratisation du CIA au temps de présence : +50 K€ ;
- poursuite de la montée en charge du CET et du forfait mobilité durable : +30 K€ ;
- mise en œuvre de la prime annuelle de la police municipale, versée en mars 2026 : +50 K€.

Dans le secteur de la petite enfance, la mise en place d'un « bonus attractivité » au bénéfice d'environ 200 professionnels à compter de juillet 2026 représentera un coût estimé à 170 K€.

Nouvelles orientations RH pour 2026

La collectivité renforcera ainsi sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), avec un ciblage prioritaire sur les métiers en tension et les fonctions supports critiques. Cette approche permettra d'anticiper les besoins, de sécuriser les parcours professionnels et de limiter le recours à des recrutements d'urgence, plus coûteux.

La modernisation de la fonction RH se poursuivra en 2026, notamment par la dématérialisation des processus, la fiabilisation des données RH et le renforcement des outils de pilotage infra-annuel. Cette évolution doit permettre une meilleure anticipation des écarts et une réactivité accrue dans la gestion de la masse salariale.

Dans la continuité de 2025, la masse salariale fera l'objet d'un pilotage infra-annuel strict. Les mesures suivantes sont maintenues ou renforcées :

- maintien de la vacance obligatoire des postes de deux mois minimum, générant des économies ;
- limitation du recours aux heures supplémentaires et aux vacataires ;
- suivi renforcé des remplacements et des contrats temporaires.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, la masse salariale 2026 est évaluée à 80 M€, soit une évolution contenue de +0,37 % par rapport au budget primitif 2025 et + 2,97%par rapport au réalisé

Cette trajectoire traduit la capacité de la Ville de Colombes à conjuguer responsabilité budgétaire, continuité du service public et poursuite d'une politique RH ambitieuse et équilibrée.

Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)

AP n°23 "Fossés-Jean/Bouviers"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	70 154 463,05	69 822 746,07	9 228,06	322 488,92		69 822 746,07	9 228,06	322 488,92	
AP n°1007 "Travaux d'accessibilité - travaux et espaces publics"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	4 844 223,23	2 183 926,55	612 802,13	2 047 494,56		2 183 926,55	612 802,13	700 000,00	1 347 494,55
AP n°2501 "Reconstruction orgue église Saint Pierre- Saint Paul"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	650 000,00	-	-	500 000,00	150 000,00			500 000,00	150 000,00
AP n°2601 "Opération NPNRU Petit-Colombes / Canibouts"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	28 110 915,24	-	-	2 045 800,00	26 065 115,24			2 045 800,00	26 065 115,24
AP n°2602 "Réhabilitation du marché du centre-ville de Colombes"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	20 355 710,23	-	-	6 988 561,20	13 367 149,03			3 500 000,00	16 855 710,23
AP n°28 "Réfection des équipements sportifs du Parc Lagravère"										
Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2025				situation envisagée 2026			
			< 2025	2025	2026	2027	< 2025	2025	2026	2027
	sur AP	39 305 869,66	30 059 343,08	8 293 616,59	952 909,99		30 059 343,08	8 293 616,59	1 045 000,00	

Il est à noter que d'autres opérations d'investissement sont susceptibles d'être gérées en APCP durant les prochaines étapes budgétaires en fonction des besoins.